

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION TENDANT À LA PROLONGATION DES SÉANCES

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que, nonobstant le Règlement ou tout ordre spécial, l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit suspendue pour le reste de la session et que, les mardis et jeudis, la Chambre siège à compter de 11 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi afin d'étudier les bills émanant du gouvernement et que les Affaires courantes ordinaires soient abordées à 2 heures de l'après-midi.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, en voyant la motion au *Feuilleton* aujourd'hui je m'attendais que quelqu'un du gouvernement se lèverait à sa place pour dire à la Chambre ce qui a motivé le gouvernement à contrecarrer le Règlement de la Chambre au moyen de sa majorité. Je suis franchement consterné, monsieur, comme tous les députés sérieux le sont, j'en suis sûr, devant le silence des ministériels sur cette question.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous approchons de la fin, ou tout au moins nous y arriverons bientôt, de la plus longue session du Parlement, 317 jours, y compris aujourd'hui. C'est la longueur de deux sessions parlementaires ordinaires. Pour quelque raison inconnue, le gouvernement part du principe que la date du 30 juin a quelque chose de magique et qu'il faudrait prendre des libertés avec le Règlement de la Chambre pour en finir avec le programme législatif. Je ne peux m'empêcher de penser, monsieur l'Orateur, que ce que le gouvernement essaie de faire d'une manière assez pateline est de mettre un terme à cette session le plus rapidement possible. Certes le gouvernement a de bonnes raisons de vouloir en finir vite avec cette session. Songeons à ces 317 jours de séances. Voilà le gouvernement qui ne pouvait pas mener à bien les contrats de dragage et qui s'est retrouvé au tribunal.

Des voix: Quelle honte!

M. Baker (Grenville-Carleton): Voilà le gouvernement qui, à un moment donné dans la partie, se sentait si puissant qu'il pouvait s'abaisser à demander à ses membres d'appeler des juges, après quoi un ministre, qui n'aurait peut-être pas dû démissionner, a été forcé de le faire, et le ministre qui aurait dû démissionner siège toujours à la Chambre.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je croyais que le temps serait peut-être le meilleur remède à cela, et qu'aucun autre événement ne viendrait signaler les défauts du gouvernement. Puis nous avons tous été choqués par les révélations concernant l'affaire Sky Shops. Ce n'est qu'un autre exemple de la détérioration du gouvernement, qui nous demande maintenant de prolonger les séances afin qu'il puisse rentrer chez lui. C'est le même gouvernement qui n'a même pas su s'occuper des modalités de soumission aux aéroports.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je peux dire que je ne suis pas très loin de la vérité lorsque j'agace le député de Saint-Boniface dont la seule participa-

Prolongation des séances

tion aux débats de la Chambre se résume à des «Oh, oh!». Ainsi en témoigne le compte-rendu. Le ministre de la Défense nationale est assis à côté du député de Saint-Boniface, au pupitre occupé normalement par le ministre des Approvisionnements et Services. C'est le plus près l'un de l'autre qu'ils soient venus depuis un bon bout de temps.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): On peut au moins dire une chose du ministre de la Défense nationale, et j'espère qu'il ne changera pas du fait d'avoir occupé ce pupitre, c'est que, contrairement au ministre des Approvisionnements et Services, lui, au moins, il n'a pas jugé bon de rejeter sa responsabilité de ministre sur le dos d'un fonctionnaire qui ne peut pas se défendre. C'est bien ce qu'a fait le ministre des Approvisionnements et Services.

Des voix: Honte!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne crois pas qu'il y ait un seul ministre qui non seulement n'ait pas honte de la conduite du gouvernement, qui a fait bien triste figure pendant ces 317 jours, mais aussi honte de l'attaque condamnable et grossière que le ministre des Approvisionnements et Services a lancée contre un fonctionnaire, attaque contre la réputation et le principe même de notre démocratie parlementaire, à savoir la responsabilité ministérielle. C'est cette responsabilité qui est la clé de voûte des fonctions des ministres et pour laquelle ils ont prêté serment, car ultimement, ce sont eux les responsables. Cette grande tradition a été violée et piétinée par le ministre qui occupe normalement le pupitre qu'occupe maintenant le ministre de la Défense nationale.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est la plus longue session de l'histoire du Parlement.

Une voix: Et vous contribuez à la prolonger.

M. Baker (Grenville-Carleton): Attendez et vous verrez comment nous la prolongerons.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je tiens à préciser pour votre gouverne, monsieur l'Orateur, et pour celle de tous les députés de la Chambre, que le 30 juin n'a rien d'un jour fatidique pour l'opposition officielle. Il reste un certain nombre de mesures législatives au *Feuilleton* et sur la liste des priorités du président du Conseil privé, mesures que le peuple canadien et nous-mêmes considérons comme importantes si elles ne le sont pas pour le gouvernement. J'entends revenir là-dessus aujourd'hui et il y a d'autres députés également qui désirent commenter le calendrier des travaux de la Chambre. Car si nous sommes le 31^{er} jour de la session aujourd'hui, alors que le gouvernement essaie d'y mettre un terme rapidement, il ne faudrait pas oublier un autre précédent du gouvernement actuel. Il a eu recours à la clôture plus souvent au cours de la présente session que n'importe quel autre gouvernement dans n'importe quelle autre session du Parlement.

Des voix: Oh, oh!